

François Aubertin

Liste « Ensemble vers Guidel 2020 »

Au secrétaire général à Union locale CGT Lorient

Le 19 mars 2014

Monsieur

Vous m'interpelez pour obtenir des précisions sur la politique de gestion des ressources humaines qui serait conduite à la Mairie de Guidel si les élections municipales à venir devaient me reconduire ainsi que la liste qui m'accompagne.

Elle s'inscrirait dans la continuité de l'existant :

- Titularisation des agents précaires

Je rappelle que cette conduite a été une constante et a amené à la récente titularisation de tous les agents de la collectivité qui pouvaient et souhaitaient en bénéficier

- Recours aux emplois non titulaires

Il sera fait recours aux emplois non titulaires, uniquement pour les fonctions qui ne peuvent être remplies dans un cadre existant de la fonction publique territoriale, ou en remplacement de congés de maladie, ou pour des emplois de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (loi 84-53 du 26/1/1984) dès lors que le jury de recrutement s'est avéré insatisfait des candidatures examinées

- Recours au temps partiel

S'il doit exister, il se fait aux conditions légales, c'est-à-dire au minimum du niveau du SMIC horaire. Personne dans la collectivité n'a été et ne sera rémunéré sous le SMIC horaire.

La question des recrutements à temps non complet se posera prochainement de façon aigüe à l'occasion de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, qui nous préoccupe fortement.

Nous ne manquerons pas de vous interroger sur les conditions dans lesquelles des agents d'animation pourront être recrutés (nombre, formation, statut...)

Toutefois ces agents recrutés par le service scolaire et ne travaillant qu'à temps partiel perçoivent un salaire calculé au prorata des heures effectuées. Sont aussi rémunérés au SMIC les contrats de droit privé (apprentissage, CUI)

Je vous prie de recevoir Monsieur le Secrétaire Général l'expression de mes meilleurs salutations.

François Aubertin